

1. Nouvelles résolutions

Les résolutions suivantes ont été soumises par des membres et sont reliées à l'AGA 2021 :

Résolution	Titre
U-21-01	Coûts de la GRC
U-21-02	Programme d'assurance municipale
U-21-03	Cliniques médicales
U-21-04	Service Nouveau-Brunswick
U-21-05	Bannissement des matières recyclables et compostables dans les décharges
U-21-06	Droits de vote des résidents permanents
U-21-07	Langues autochtones sur les bulletins de vote
U-21-08	Fonds municipal visant les changements climatiques
U-21-09	Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

U-21-01

Auteur : Ville de Grand Bay-Westfield

Objet : Coûts de la GRC

Contexte (soumis) : Une note de service interne du gouvernement obtenue par Global News signale que des obligations contractuelles coûteuses concernant les services de police partout au Canada drainent des ressources allouées aux forces policières fédérales dans des domaines comme le crime organisé et la sécurité nationale. Le rapport ajoute que « le ministère de la Sécurité publique et la GRC ont confirmé la présence d'enjeux systémiques de durabilité qui affectent l'ensemble de la GRC. »

La GRC est engagée par contrat pour fournir des services dans trois territoires, 8 provinces et 153 municipalités, 60 % de son budget étant alloué à des services de police contractuels et plus de 70 % de ses membres étant affectés à de tels services dans les 153 municipalités. La part fédérale de ces contrats se situe entre 70 % et 90 % des services.

Ces enjeux ont mené à des insatisfactions grandissantes à la fois pour les municipalités, les territoires et les provinces d'une part, en raison des lacunes de ces services concernant la sécurité communautaire, et pour le gouvernement fédéral d'autre part, en raison des coûts engendrés et de l'insuffisance des services de police au niveau national.

L'ancien juge Bastarache de la Cour Suprême a soutenu qu'il était temps de remettre en question la structure et la gouvernance de la GRC. L'une des questions que l'on devrait se poser est si la GRC devrait ou non être impliquée dans le maintien de l'ordre au niveau provincial.

Le sénateur ontarien Peter Harder a ouvertement demandé une révision de la GRC au moyen de l'établissement d'une enquête. Il mentionne que la dernière révision a eu lieu sous l'ancien premier ministre Trudeau et a été à l'origine de la création du Service canadien du renseignement de sécurité.

D'un océan à l'autre, on note un désir de satisfaction accrue par rapport à la GRC. Les raisons varient, mais il semble y avoir un consensus à tous les niveaux, dont au gouvernement fédéral, à l'effet que le rendement de la GRC ne parvient à satisfaire ni ses parties prenantes ni ses donneurs de contrats.

Motion :

ATTENDU QU'il y a de plus en plus de demandes de révision de la GRC; et

ATTENDU QUE plusieurs provinces et municipalités étudient la faisabilité de l'établissement de leurs propres services de police ou ont déjà établi leurs propres services de police; et

ATTENDU QUE les coûts des services de police sont grandissants et que l'établissement de services de police locaux sont onéreux;

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'UMNB s'associe à la province du Nouveau-Brunswick, à d'autres associations municipales et aux commissions de services régionaux du Nouveau-Brunswick pour déterminer la façon la plus efficace et efficiente de fournir des services de police qui respectent ou dépassent les normes minimales de maintien de l'ordre dans la province et dans ses municipalités.

U-21-02

Auteur : Ville de Grand Bay-Westfield

Objet : Programme d'assurance municipale

Contexte (soumis) : Au sein du marché actuel des assurances, le secteur municipal a été fortement touché. Il y a eu des augmentations se situant dans les deux chiffres, certaines municipalités ayant vu des augmentations de plus de 40 % de leurs coûts d'assurance. De nombreuses raisons peuvent expliquer ce marché difficile :

- Augmentation des catastrophes naturelles,
- Diminution du nombre de compagnies spécialisées dans le marché municipal,
- Augmentation des réclamations liées à la mauvaise gouvernance, à l'état des actifs, au coût des capitaux et au manque de capitaux

Afin d'atténuer les augmentations de coûts, les assureurs et les municipalités utilisent des franchises plus élevées, suppriment certains types de couvertures et réduisent les types de couvertures. De plus, comme la valeur des propriétés municipales augmente en raison des réparations et des remplacements, les coûts d'assurance augmentent aussi pour compenser ces augmentations.

Pendant la plus grande partie des cinq dernières années, les coûts ont été raisonnables. Cependant, depuis 2016, les coûts d'assurance ont augmenté de plus de 30 %.

Le 2 juillet 2021, Calgary a subi une tempête de grêle. Selon les estimations initiales de *Catastrophe Indices and Quantification Inc.*, les coûts des dommages sont évalués à 247 millions de dollars. En 2020, Calgary avait enregistré le quatrième plus coûteux désastre naturel de tous les temps au Canada, en raison d'une autre tempête de grêle, qui avait coûté 1,2 milliard de dollars. Voici quelques-uns des autres principaux désastres qui ont fait augmenter les coûts d'assurance au Canada :

- les feux de forêt de Fort McMurray – 4 milliards de dollars
- les inondations de Calgary – 3,5 milliards de dollars

Les versements des réclamations sont couverts par les primes et les investissements. Il est aussi important

de noter que les compagnies d'assurance travaillent à l'échelle internationale afin de réduire leur exposition. Et il y a eu d'importants désastres naturels partout dans le monde, notamment en Australie (feux de forêts et inondations), en Russie (feux de forêts), en Asie (inondations) et en Europe (inondations et terrorisme).

Il y a des solutions de rechange au modèle d'assurance commerciale à coût garanti utilisé par les municipalités pour gérer le risque.

- Coût garanti : transfert complet du risque à un assureur commercial (modèle actuel)
- Police rétrospective : prise en charge du risque limitée en échange de primes de retour et de primes différées en cas de pertes plus importantes que prévues pour l'année
- Police avec franchise : prise en charge du risque importante ou complète en échange d'une franchise
- Réciproque : mutualisation du risque parmi les participants, moyennant une supervision de la gouvernance et de la réglementation
- Société mère unique captive/protégée : prise en charge complète du risque, qui est soumise à une supervision de la réglementation
- Fonds auto-assuré : le risque complet est pris en charge, sans aucune réglementation

Il est important de noter que dans le modèle à coût garanti les municipalités ont peu de contrôle financier et peu de contrôle sur les programmes. Les contrôles les plus élevés, au niveau financier et des programmes, se trouvent dans le fonds auto-assuré.

On s'attend à ce que les coûts d'assurance pour 2022 soient encore considérables. D'autres méthodes de gestion du risque pourraient réduire les coûts et augmenter les services de gestion du risque offerts aux municipalités. Mais la probabilité que cela ait lieu en 2022 ou 2023 est faible.

Motion :

ATTENDU QUE les coûts des assurances municipales ont augmenté de façon considérable; et

ATTENDU QU'il existe des solutions de rechange pour la gestion du risque;

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'UMNB étudiera la faisabilité de l'établissement d'un programme collectif municipal d'assurance responsabilité et d'assurance de biens; et

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE l'UMNB consultera les autres associations municipales des provinces maritimes, les partenaires et les intervenants afin de déterminer s'ils sont intéressés à créer un groupe de travail pour étudier la faisabilité de l'établissement d'un programme collectif municipal d'assurance responsabilité et d'assurance de biens.

U-21-03

Auteur : Ville de Riverview

Objet : Cliniques médicales

ATTENDU QUE les laboratoires du réseau de santé Horizon offrent des services de prélèvement des échantillons dans plusieurs emplacements partout au Nouveau-Brunswick et que les prélèvements sanguins sont effectués par des professionnels de laboratoire médical; et

ATTENDU QUE les patients attendent plusieurs heures avant d'être examinés par un médecin au centre hospitalier George Dumont de la ville de Moncton, à l'hôpital régional Dr. Everett Chalmers, ainsi que dans plusieurs autres services d'urgence; et

ATTENDU QUE les centres de santé communautaires existants offrent des soins de santé primaires, font la promotion d'un mode de vie sain, la prévention des maladies et des blessures, la gestion des maladies aiguës et chroniques, offrent des services de développement communautaire et d'éducation sanitaire au sein des collectivités; et

ATTENDU QUE le Nouveau-Brunswick a une population vieillissante qui est confrontée à des problèmes de mobilité et de santé, la demande de services de soins de santé est sérieusement remise en question en raison de l'augmentation de la demande et des structures de coûts (croissance de la population, vieillissement et inflation qui font augmenter les coûts), et;

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'UMNB demandera au gouvernement d'établir des cliniques dans les régions rurales et mal desservies de la province avec des équipes composées de médecins, infirmières et infirmiers praticiens, infirmières et infirmiers autorisés, infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés, physiothérapeutes, diététiciens et technologues en radiographie, qui appuieront et compléteront les hôpitaux ruraux et urbains existants.

U-21-04

Auteur : Ville de Riverview

Objet : Service Nouveau-Brunswick

ATTENDU QUE Service Nouveau-Brunswick (SNB) fournit plus de 300 services au public par l'entremise d'un réseau de bureaux, de services en ligne, de téléservices (services par téléphone), et;

ATTENDU QUE la population du Nouveau-Brunswick est vieillissante et bon nombre d'entre eux ont des problèmes de mobilité et de santé. Pour les habitants des régions rurales qui n'ont pas de services Internet adéquats ou qui n'utilisent pas la technologie d'aujourd'hui, en particulier les personnes âgées, l'accès aux services de Service NB est difficile ;

ATTENDU QUE les utilisateurs ont été confrontés à de longs temps d'attente et à des inconvénients liés à l'obtention des services de SNB en personne, ce qui peut être particulièrement difficile pendant les périodes de mauvais temps ;

ATTENDU QUE Service Nouveau-Brunswick (SNB), selon son site Web, se spécialise dans le service à la clientèle, la consultation et la satisfaction de la clientèle;

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'UMNB fera pression auprès du gouvernement provincial pour qu'il examine la prestation des services de Services Nouveau-Brunswick dans les régions rurales et mal desservies.

U-21-05

Auteur : Ville de Sackville

Objet : Bannissement des matières recyclables et compostables dans les décharges

ATTENDU QUE l'UMNB a travaillé et gagné du terrain en ce qui concerne la réglementation provinciale sur les produits d'emballage et de papier, ce qui a été appuyé par Recycle NB et le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick ;

ATTENDU QUE 78 % de tous les déchets des sites d'enfouissement proviennent des déchets commerciaux, dont les appartements, les unités multi-résidentielles et les universités font partie ;

ATTENDU QUE l'adoption de la proposition transférerait la responsabilité au gouvernement provincial, préservant ainsi la relation entre les collectivités du Nouveau-Brunswick et leurs propriétaires de logements et d'entreprises ; et

ATTENDU QUE la province de la Nouvelle-Écosse a adopté des règlements semblables à ceux proposés dans le *Nova Scotia Solid Waste Resource Management Regulations* ;

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'UMNB adressera une pétition au gouvernement provincial pour le bannissement des matières recyclables et compostables dans les déchets généraux des décharges dans toute la province du Nouveau-Brunswick.

U-21-06

Auteur : Ville de Sackville

Objet : Droits de vote des résidents permanents

ATTENDU QU'une partie considérable de la population du Nouveau-Brunswick n'a pas le droit de voter et est donc sans voix et sans pouvoir politique par rapport à des décisions qui ont des répercussions directes sur ses moyens de subsistance;

ATTENDU QUE les résidents permanents, aussi appelés « Canadiens en attente », sont des membres à part entière de la société économique et sociale;

ATTENDU QUE, souvent, les résidents permanents qui sont directement touchés par les législations municipales n'ont pas leur mot à dire par rapport aux services et aux programmes qui sont mis en place pour les aider;

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'UMNB adressera une pétition à Élections NB afin de modifier la Loi du N.-B. sur les élections pour permettre aux résidents permanents de voter au palier municipal.

U-21-07

Auteur : Ville de Sackville

Objet : Langues autochtones sur les bulletins de vote

ATTENDU QU'il y a environ 16 509 citoyens des Premières Nations vivant au Nouveau-Brunswick, 9 889 dans des réserves et 6 620 hors des réserves;

ATTENDU QUE les membres des Premières nations constituent une partie importante de notre population et de notre culture ;

ATTENDU QUE du #13 jusqu'au #17 des appels à l'action de la Commission Vérité et réconciliation, on trouve des appels à l'action spécifiques traitant de l'importance, de la reconnaissance et de la conservation des langues autochtones;

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'UMNB adressera une pétition à Élections NB pour l'inclusion des langues Mi'kmaq, Wolastoqey, et Peskotomuhkati sur les bulletins de vote municipaux et provinciaux.

U-21-08

Auteur : Ville de Sackville

Objet : Fonds municipal visant les changements climatiques

ATTENDU QUE la province recueille un montant d'argent considérable par l'entremise d'une taxe sur le carbone (163 M\$ en 2021-22);

ATTENDU QUE la province a créé le fonds pour le changement climatique en vertu de la Loi sur le changement climatique (S.N.B. 2018, c.11), qui devait recevoir les recettes de la taxe sur le carbone et les consacrer à des projets visant à lutter contre le changement climatique ;

ATTENDU QUE les revenus de 163 M\$ de la taxe sur le carbone en 2021-22 sont censés être distribués comme suit :

- 78 M\$ seront retournés aux contribuables par l'entremise de la réduction décrétée en avril 2020 sur les taxes sur l'essence et le diesel;
- 36 M\$ seront alloués au fonds sur les changements climatiques et aux initiatives reliées au climat; 12 M\$ iront aux mesures compensatoires établies l'an dernier par rapport à la distribution de gaz naturel;
- 9 M\$ seront alloués aux Premières Nations; et
- 28 M\$ seront retournés aux Néo-Brunswickois par l'entremise d'une réduction de l'impôt des particuliers.

ATTENDU QU'une partie des 36 M\$ attribués au fonds pour les changements climatiques a pour but de s'assurer de la mise en œuvre de 75 % des engagements du plan d'action sur les changements climatiques;

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'UMNB adressera une pétition au gouvernement provincial, ainsi qu'au ministère de l'Environnement et des changements climatiques, pour s'assurer qu'une partie significative des revenus générés par la taxe sur le carbone soit consacrée à la mise en œuvre des engagements du plan d'action sur les changements climatiques et soit réinvestie dans les 9 engagements sur les changements climatiques consacrés aux municipalités.

U-21-09

Auteur : Conseil d'administration

Objet : Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a déclaré le 30 septembre Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (également connue sous le nom de Journée du maillot orange) ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) reconnaît le 30 septembre comme un jour férié fédéral qui honore les survivants et pleure les enfants disparus des pensionnats ainsi que leurs familles, leurs communautés et leurs nations ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas encore déclaré le 30 septembre comme jour férié provincial ;

ATTENDU QUE la première Journée nationale pour la vérité et la réconciliation a été observée par de nombreuses municipalités de la province ;

ATTENDU QUE l'article 80 des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada stipule : « Nous demandons au gouvernement fédéral d'établir comme jour férié, en collaboration avec les peuples autochtones, une journée nationale de la vérité et de la réconciliation pour honorer les survivants, leurs familles et leurs collectivités et s'assurer que la commémoration de l'histoire et des séquelles des pensionnats demeure un élément essentiel du processus de réconciliation. » ;

ATTENDU QUE la reconnaissance du 30 septembre comme jour férié provincial serait un pas en avant sur la voie de la réconciliation entre la province du Nouveau-Brunswick et les nations Wolastoqey, Mi'gmaq et Peskotomuhkati et d'autres nations autochtones ;

IL EST DONC RÉSOLU QUE l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de déclarer le 30 septembre comme jour férié provincial afin de de « profiter de cette journée pour examiner ce que chacun de nous peut faire... pour faire progresser la réconciliation et aider à créer une province meilleure et plus inclusive » ;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick autorise son directeur général à travailler avec le conseil d'administration de l'UMNB pour faire pression sur le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin qu'il reconnaisse le 30 septembre, Journée nationale de vérité et de réconciliation, comme un jour férié.